

Le 1^{er} avril 2026 - Entrée en vigueur de la Loi sur les contrats des organismes municipaux

Par le secteur droit public et administratif, équipe de droit municipal.

C'est officiellement le 1^{er} avril 2026 qu'entrera en vigueur la **Loi sur les contrats des organismes municipaux** (ci-après : « LCOM ») ainsi que plusieurs de ses règlements d'application.

Avec l'entrée en vigueur de la LCOM, le régime contractuel municipal est renouvelé. S'inscrivant dans la continuité des règles existantes, cette réforme apporte des outils supplémentaires et une flexibilité accrue aux municipalités dans la gestion de leurs contrats.

Ce nouvel encadrement exige toutefois des organismes municipaux une révision de leurs documents contractuels, une appropriation des nouvelles règles et une adaptation de leurs pratiques afin d'en tirer pleinement profit.

Nous souhaitons attirer votre attention sur les actions à prendre par votre municipalité à court terme, c'est-à-dire dans les semaines et mois à la suite de l'entrée en vigueur de la loi.

Modification du Règlement de gestion contractuelle

Votre règlement de gestion contractuelle doit être modifié, notamment pour inclure des dispositions en matière de développement durable. De plus, les renvois à la loi doivent également être adaptés.

Modification des documents des documents d'appel d'offres

La LCOM introduit notamment un nouveau cadre normatif qui affecte le contenu et la structure des documents d'appel d'offres, notamment dans le contexte des procédures ouvertes. Notre équipe de droit public et administratif est disponible pour vous accompagner dans la révision de vos documents et dans la mise en œuvre des nouveaux processus applicables.

Évaluation des besoins

Si l'évaluation des besoins faisait déjà partie de la pratique préalable au lancement d'un processus contractuel, il est dorénavant nécessaire de documenter cette évaluation lorsque le montant de la dépense est supérieur à 25 000\$.

Bien que cette obligation constitue une nouveauté pour le monde municipal, elle fait toutefois partie du quotidien des autres organismes publics. Notre équipe compte déjà des professionnels chevronnés en la matière, prêts à mettre cette expertise à votre service.

Conclusion

La période d'octroi des contrats pour vos travaux municipaux à réaliser cet été approche à grands pas.

C'est l'occasion pour les municipalités de revoir et d'adapter leur documentation et leurs pratiques. Nous pouvons vous accompagner dans ce processus.



Notre équipe en droit municipal, composée de : Me Maryse Catellier-Boulianne, Me Sophie Bernier, Me Christopher-William Dufour-Gagné, Me Patrick Beauchemin, Me Philippe Asselin, Me Martin Bouffard, Me Carolane Pétrin, Me Matthieu Tourangeau, Me Jean-Philippe Le Pape, Me Charles Lavoie et Me Raphaël Tremblay.